Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20260929-CCAS-DEC2026-15-AU
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

ETAMPES

CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT

N° CCAS-DEC2026-15

OBJET : Semaine Bleue 2026 - Signature d'un contrat de prestation d'animation – Résidence CLAIREFONTAINE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'ETAMPES,

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 14 avril 2026 par laquelle celui-ci a chargé son Président et sa Vice-Présidente, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir la proposition de l'Association Carnavalesque Antillaise RED PARADISE pour l'organisation d'une prestation de découverte et d'initiation aux rythmes des instruments à la Résidence Clairefontaine, 19 Promenade des Prés, 91150 ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition d'une prestation de découverte et d'initiation aux rythmes des instruments, à hauteur de 450,00€, avec l'Association Carnavalesque Antillaise RED PARADISE, 16 rue Charpeaux 91150 ETAMPES, qui se tiendra, à l'occasion de la Semaine Bleue, le vendredi 9 octobre 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Association Carnavalesque Antillaise RED PARADISE,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 29.09.2026.

Gilles BAYART
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ÉTAMPES ESSONNE

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 29.09.2026